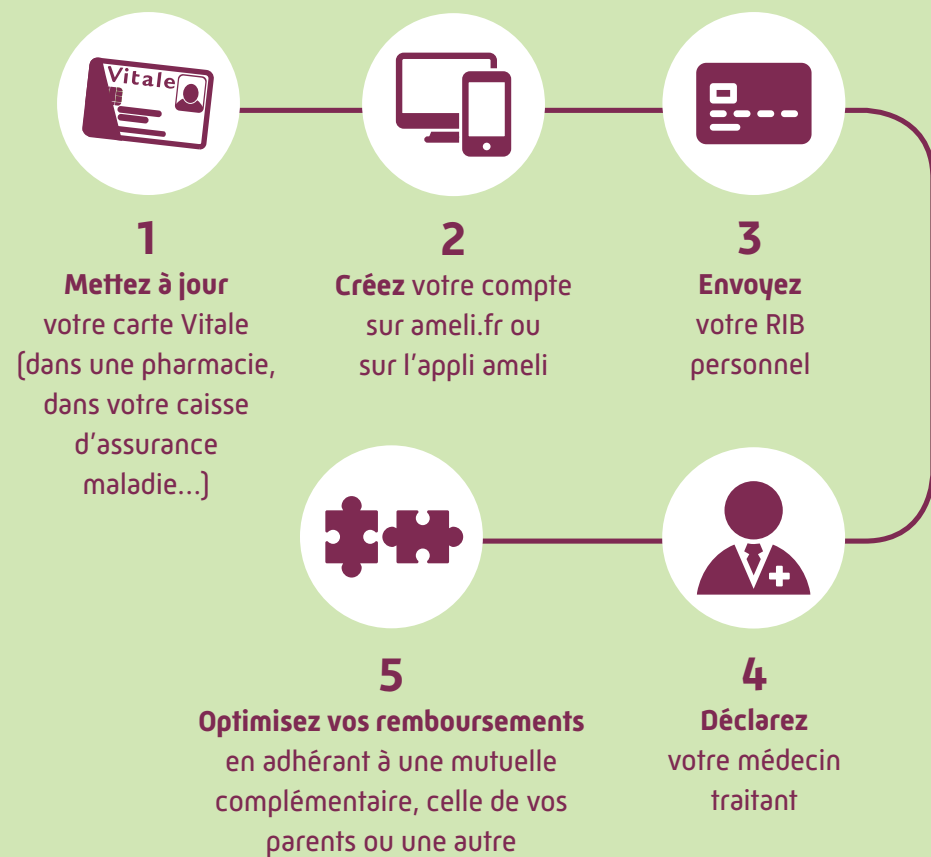


# À LA RENTRÉE, MA COUVERTURE SANTÉ EST GARANTIE...

... c'est simple et automatique : je suis pris en charge pour mes frais médicaux. J'en profite pour mettre à jour mes informations personnelles afin d'être bien remboursé(e) !

Dès 18 ans pour toute nouvelle inscription dans l'enseignement supérieur :



Vous pouvez aussi ouvrir votre dossier médical partagé sur [dmp.fr](http://dmp.fr) pour conserver vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.



**POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE VOTRE PROTECTION SANTÉ OBLIGATOIRE, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI AMELI**

## L'APPLI AMELI

Votre espace personnel accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.

- > **Consultez** vos remboursements de soins ;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits ;
- > **Commandez votre carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > **Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** ;
- > **Gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...)
- > **Posez vos questions** par e-mail directement à un conseiller ;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Complémentaire santé solidaire pour les étudiants, c'est une aide pour payer les dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Vous pouvez en bénéficier, sous certaines conditions (détails sur [ameli.fr](http://ameli.fr)).